

PRESCRIPTIONS

GENERALITES

- Art. 1 La société FSG Courtedoux organise en collaboration avec l'ACJG la Journée Sportive qui a lieu le dimanche 25 mai 2024 à Courtedoux.
- Art. 2 Pour des raisons de simplification, les textes ci-dessous sont rédigés au masculin. Il va sans dire qu'ils se rapportent également aux gymnastes féminines.
- Art. 3 Les présentes prescriptions sont applicables à tous les concours.
- Art. 4 Le comité Cantonal de l'ACJG (CC), en collaboration avec le Comité d'Organisation (CO), est responsable de l'organisation et de la direction des concours de la manifestation.
- Art. 5 Toutes les sociétés affiliées à l'ACJG, ainsi que les sociétés membres de l'AGJB et l'ACNG peuvent participer à la manifestation.
- Les sociétés faisant partie d'autres associations de la FSG seront acceptées selon les propositions de concours.
- Art. 6 La tenue des gymnastes doit être uniforme et correcte. Un respect aux « Directives de publicité sur les tenues lors de manifestations de la FSG » (édition en vigueur) est exigé.
- Art. 7 Les concours sont possibles dans les catégories de sexes mixtes suivantes :
- Jeunesse : 2 catégories - 2014 et plus jeunes / 2009 - 2013.
 - Actives/actifs, ne figure pas dans les directives, mais les gymnastes de cette catégorie sont les bienvenus.
 - Dames/Hommes 35 ans et plus
1/3 peut avoir entre 25 et 34 ans, les autres doivent avoir 35 ans ou être plus âgés.
 - Seniors/Dames Seniors 55 ans et plus
1/3 peut avoir entre 35 et 54 ans, les autres doivent avoir 55 ans ou être plus âgés.
- Art. 8 Les responsables de discipline se réservent le droit de procéder à des contrôles de l'âge des gymnastes.
- Art. 9 L'effectif par groupe est au minimum de 6 gymnastes.
- Art. 10 Les concours sont proposés dans les genres d'activités suivantes :
- Jeux défis et découvertes ⇨ Jeunesse.
 - FIT&FUN ⇨ Adultes, concours ouvert aux Associations du Jura Bernois et de Neuchâtel.

GENRE DE CONCOURS

- Art. 11 Jeux défis et découvertes : selon directives ACJG <https://www.acjg.ch/wp-content/uploads/2024/02/Directives-journee-25-mai.pdf>
- Art. 12 FIT&FUN : selon directives FSG <https://www.stv-fsg.ch/fr/branches-sportives/fit-fun.html>

INSTALLATIONS DE CONCOURS

Art. 13 Les compétitions se déroulent à l'extérieur, sur un terrain de préférence en herbe ou, le cas échéant, en dur (tartan - béton).

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Art. 14 Le programme et les informations complémentaires seront envoyés au plus tard trois semaines avant la manifestation.

ANNONCE

Art. 15 Un responsable annonce son groupe/équipe sur la place de concours 15 minutes avant l'heure fixée sur le programme de compétition.

DELAI D'INSCRIPTION

Art. 16 le délai d'inscription est fixé au :

- Inscription 12 mars 2024
- Paiement 30 avril 2024

FINANCES

Art. 17 Un prix sera offert à chaque société participante.

Art. 18 Il n'y a pas de finance de garantie, chaque société est priée de respecter les délais.

Art. 19 La finance d'inscription est de **CHF 100.-** par société, peu importe le nombre de gymnastes participants.

Art. 20 La finance d'inscription est à régler dès réception de la facture.

Art. 21 La finance d'inscription ne sera pas remboursée en cas d'absence de la société.

DISPOSITIONS FINALES

Le CC, en accord avec le CO est autorisé à compléter ou adapter les présentes prescriptions et à émettre des directives en cas de nécessité. Dans de tels cas, toutes les parties concernées sont informées dans les meilleurs délais.

St-Ursanne, le 12 février 2024

Le Comité Cantonal de l'ACJG